

# LE GUIDE DES DEEE

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS  
ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

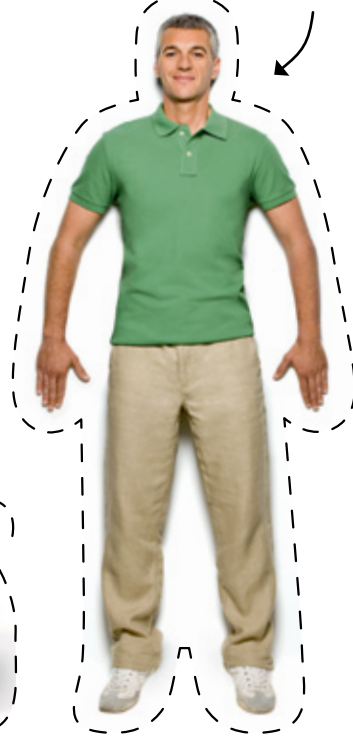


UN ÉCO-CITOYEN

DÉCHETTERIE

12 DÉCHETTERIES  
GRATUITES\*

UN VÉHICULE



DES DEEE\*\*



\* Voir conditions sur [www.tousecocitoyens.org](http://www.tousecocitoyens.org). \*\* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

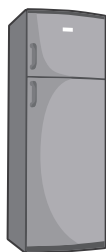
En matière de protection de l'environnement, l'une des priorités de **la Métropole Nice Côte d'Azur** est de réduire, trier et recycler nos déchets.

Depuis 10 ans, on sait **trier et recycler le verre, le papier et les emballages ménagers**, mais il est également possible de valoriser les composants présents dans l'électroménager, le matériel informatique et la téléphonie usagés, que l'on appelle les DEEE.

**Cela est d'autant plus important que certains DEEE contiennent des substances nocives pour l'environnement.**

## Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Par DEEE ou Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, on entend tous les équipements fonctionnant à base d'électricité, grâce à une prise électrique, une pile, une batterie ou un accumulateur (recharge). Il s'agit des appareils électroménagers (réfrigérateurs, machines à laver, cafetières, sèche-cheveux...) mais aussi des téléviseurs, ordinateurs, équipements de téléphonie, jouets à piles ou électriques et du matériel de bricolage et de jardinage.



### Le saviez-vous ?

Un écran d'ordinateur enterré pollue 10 m<sup>3</sup> de terre pendant mille ans... Arsenic, cadmium, mercure, plomb sont présents dans chaque ordinateur (un écran peut contenir jusqu'à 2 kg de plomb). La fabrication d'un ordinateur standard de 24 kg nécessite une consommation en ressources naturelles de 75 fois son poids.

# Un appareil usagé = 3 SOLUTIONS

1

**Vous achetez un appareil neuf.** Le distributeur est tenu par la loi de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou lors de la livraison du nouvel appareil.

## EN PRATIQUE :

- Vous avez décidé de remplacer votre vieux sèche-cheveux ou votre ancien téléviseur. Apportez-le au magasin au moment de l'achat d'un neuf. Le vendeur se doit de récupérer l'ancien.
- Vous vous faites livrer un nouveau réfrigérateur ou un lave-linge. Le livreur doit, à votre demande, reprendre votre ancien appareil sans frais supplémentaire.

2

**Votre appareil est usagé et vous ne comptez pas le remplacer,** apportez-le gratuitement dans l'une des 12 déchetteries de la Métropole Nice Côte d'Azur.

3

**Des bacs de collecte pour le petit électroménager sont à votre disposition** dans la plupart des grandes surfaces (commerces de distribution et grandes surfaces d'électroménager) même si vous ne rachetez pas un appareil neuf.

## Et dans les déchetteries de la Métropole Nice Côte d'Azur, comment ça marche ?

Dans les déchetteries, les appareils usagés sont séparés en 4 familles. Respectez bien cette classification lors de leur dépôt :



**APPAREILS  
FRIGORIFIQUES**



**ELECTROMENAGER**



**PETIT  
ELECTROMENAGER**



**ECRANS**

Une fois collectés en déchetterie, ces appareils sont acheminés vers des centres de traitement pour être **dépollués** (débarrassés des composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement) puis **recyclés** ou **valorisés** sous forme d'énergie.

# Les déchetteries gratuites\* où déposer vos DEEE

DECHETTERIE

## ► Cagnes-sur-Mer

Ancienne route de Vence  
du lundi au samedi (sauf le mardi)  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
et le dimanche de 8 h à 12 h.

## ► Carros

Chemin des Négociants Sardes  
du lundi au samedi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.  
Fermeture les mercredis et dimanches.

## ► Castagniers

Chemin du Linguador  
du mardi au samedi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## ► Isola

Quartier Trérious  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## ► La Gaude

Quartier le plan du Bois  
du lundi au samedi (sauf le jeudi)  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
et le dimanche de 8 h à 12 h.

## ► La Trinité

Boulevard Fuon Santa  
du lundi au samedi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
et le dimanche de 8 h à 12 h.

## ► Levens

877, route de Duranus  
du lundi au samedi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

## ► Nice, 2 adresses :

du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h  
et de 14 h 30 à 18 h et le dimanche de 8 h à 12 h.  
• Nice Ouest - Avenue Sainte-Marguerite  
• Nice Est - Boulevard Jean-Baptiste Vérany

## ► Saint-Martin-Vésubie

Quartier les Châtaigniers

### Période hivernale

(du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :  
du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30  
et le dimanche de 15 h 30 à 17 h 30.

### Période estivale

(du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :  
du mardi au samedi de 10 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 18 h 30  
et le dimanche de 15 h 30 à 18 h 30.

## ► Valdeblore

La Roche

### Période hivernale

(du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril) :  
le lundi et mercredi de 14 h à 17 h  
et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

### Période estivale (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre) :

du lundi au vendredi de 14 h à 18 h  
et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

## ► Vence

Route de Saint-Paul  
du lundi au samedi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
et le dimanche de 8 h à 12 h.

\* voir conditions sur [tousecocitoyens.org](http://tousecocitoyens.org)